Fédération Française de Football Américain

2 Rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93 160 NOISY LE GRAND – 01 43 11 14 70

RÉCLAMATION – FOOTBALL AMÉRICAIN

Date : _____/_____/20__ **Heure** : ____h____	**Lieu de la rencontre :**	**Catégories**	**International**	**National**	**Territorial/ Régional**
Equipe locale		U14 / U12			
Equipe visiteuse		U16 à 9			
Nom du rédacteur		U19 à 9			
Prénom du rédacteur		U19 à 11			
Qualité	☐ Président ☐ Entraineur Principal ☐ Capitaine	Senior femme			
		Senior homme			
		Senior D3			
N° licence		Senior D2			
Equipe	☐ locale ☐ visiteuse	Senior D1			

(Merci d'être le plus précis possible dans la rédaction de la réclamation, et de préciser les articles de règlement en infraction)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du rédacteur	Signature de l'Arbitre Principal	Nom, qualité et signature d'un licencié de l'équipe adverse	Heure de rédaction de la réclamation
	(pour information)	(pas obligatoire)	

Rappel – Article 39 RPRCFA :

« Une réclamation concerne exclusivement une erreur administrative.

*Toute réclamation doit être posée par écrit obligatoirement sur le document fédéral prévu à cet effet par l'un des capitaines, l'entraineur principal ou le président de l'équipe requérante, **avant la rencontre durant la période d'autorité de l'arbitre principal**, et transmise avec la feuille de match à l'organe de gestion du championnat. Pour tout évènement survenant pendant la rencontre, elle devra être porté immédiatement au corps arbitral. Dans tous les cas, l'entraineur principal de l'équipe dont un point administratif est contesté est immédiatement avisé et peut éventuellement procéder à une modification de sa feuille de licencié s'il l'estime nécessaire afin de se mettre en conformité avec ce qui lui est reproché.*

Il appartient à chaque équipe, recevant ou visiteuse, de se munir du document de réclamation si elle souhaite en écrire une.

Toute réclamation ne pourra être étudiée par la Commission Sportive Football Américain en première instance que si elle est confirmée dans les 48h ouvrables après la date du match par un chèque ou un virement bancaire dont le montant est fixé dans le Guide Financier de la FFFA.

Si une erreur administrative est bien constatée par la Commission Sportive Football Américain et qu'elle entraine la perte de la rencontre par pénalité pour l'équipe fautive, alors le cout de la réclamation sera facturé au club fautif, et le club réclamant sera remboursé. » (80€)